

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01352 Numéro SIREN : 840 691 778 Nom ou dénomination : 301

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 15371

301

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège : Digital Park – 801 avenue des Champs Blancs
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
RCS RENNES 840 691 778

**DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE UNANIME**

Les soussignés :

- **MVGROUP**, associée, possédant..... 5.556 actions
Société par actions simplifiée dont le siège social est situé à CESSON-SÉVIGNÉ
(35510), 801 avenue des Champs Blancs, Digital Park
- **HELLOWORK**, associée, possédant..... 2.222 actions
Société par actions simplifiée dont le siège social est situé à RENNES (35000), 2 rue de
la Mabilais
- **HB Group**, associée, possédant 2.222 actions
Société à responsabilité limitée dont le siège social est à PACÉ (35740), La Bréhaigne

Après avoir exposé :

- 1- Qu'ils sont seuls associés de **301** (ci-après dénommée "la Société"), société par actions simplifiée identifiée en tête des présentes, dont le capital de 10.000 euros est divisé en 10.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.
- 2- Que l'article 26 des statuts de la Société précise :
« Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président.
Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés.
Lorsque les décisions sont prises en assemblée générale, la présence physique des associés n'est pas obligatoire et leur participation à l'assemblée peut intervenir par tout moyen de communication approprié, et notamment par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective (transmission de la voix et de l'image, ou au moins de la voix de tous les participants, de façon simultanée et continue), conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier aux dispositions de l'article R. 225-21 du Code de commerce.
Pendant la période de liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Liquidateur.
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
(...). »
- 3- Qu'ils déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et étudier les décisions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute information nécessaire à cet égard.

Ont pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- Remplacement de la Présidente démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

Remplacement de la Présidente démissionnaire

La collectivité des associés **prend acte** de la démission de HB Group de ses fonctions de Présidente de la Société à effet du 1^{er} octobre 2023, résultant d'une lettre en date du 27 septembre 2023.

Corrélativement, la collectivité des associés **désigne**, en qualité de nouvelle Présidente de la Société, en remplacement de HB Group, démissionnaire, à effet de ce jour et sans limitation de durée :

MVGROUP

Société par actions simplifiée au capital de 975.000 €

Dont le siège social est situé à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), 801 avenue des Champs Blancs, Digital Park

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 519 020 325

Deuxième décision

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, et spécialement à Maître Arnaud KERMARREC, avocat inscrit au Barreau de RENNES, membre de CUBE AVOCATS - KCA, société d'avocats dont le siège social est situé à ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), 1 rue Louis Braille, Cap Courrouze, Hall A, à l'effet de faire tous dépôts et modifications concernant la Société au Registre du commerce et des sociétés ; l'exécution de ce mandat valant décharge au mandataire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente démissionnaire, la nouvelle présidente et les associés.

Le présent acte sera contresigné sur le registre des délibérations des associés.

Fait et passé sous forme électronique.

Le 17 octobre 2023 | 19:50 CEST

MVGROUP
Présidente - Associée
Par M. Olivier MÉRIL

HELLOWORK
Associée
Par M. Jérôme AMBRUSTER

HB Group
Présidente démissionnaire -
Associée
Par Mme Hélène BELLANGER

DocuSigned by:

Olivier MÉRIL

EE32BB151A944D3...

DocuSigned by:

Jérôme AMBRUSTER

EFAC7DC8B043441...

DocuSigned by:

Hélène Bellanger

350E6285A09240B...